



Enseignement à l'Initiative de l'Établissement

Classe de Seconde Professionnelle

---

Sensibilisation à l'Usage Citoyen des Nouvelles Technologies  
de l'Information et de la Communication

---

Partie 4: Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique



Présenté par BELMOKHE Hocine, enseignant Informatique, LPA Erstein, Année 2012/2013

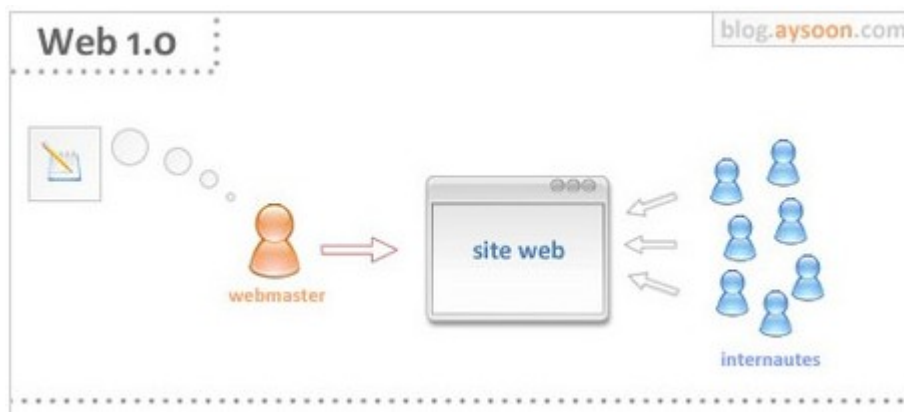


# Table des Matières

1. Le bon usage
2. Les chartes
3. La netiquette
4. L'accessibilité
5. Questions/Réponses
6. Résumé

# Le Bon Usage 1/2

- ✓ Dans les années 90, le web était constitué de pages écrites par des webmestres et consultées par les internautes. C'était le moyen de mettre à disposition une multitude d'informations;
- ✓ Depuis quelques années, l'évolution des technologies amène progressivement l'internaute à jouer un rôle actif: il interagit avec les autres internautes (forum, blog, chat, etc.), adhère à des réseaux sociaux et publie des informations. C'est ce qu'on appelle l'avènement du **Web 2.0**.



# Le Bon Usage 2/2

Au delà des règles juridiques en vigueur, il existe des règles de bon usage à respecter:

- ✓ en utilisant les ressources numériques d'un établissement (université, etc.) ou d'un service en ligne (forum, réseau social, chat, etc.), l'utilisateur est soumis à une **charte d'utilisation** qui indique ce qu'il peut faire ou ne pas faire;
- ✓ en communiquant sur Internet (messagerie, forum, etc.), l'utilisateur doit respecter des règles de bonne conduite et de politesse: c'est la **netiquette**;
- ✓ en construisant un document numérique, l'utilisateur doit connaître et appliquer les règles de base qui le rendra **accessible à tous**, notamment aux personnes en situation de handicap.

# Les Chartes 1/2

**Déf:** Une **charte** est un règlement intérieur à une organisation.

Ce n'est pas un texte de loi mais un guide du bon usage. Son rôle est de:

- ✓ rappeler l'existence de la loi, et éventuellement de l'expliquer et la commenter;
- ✓ préciser les règles internes spécifiques à l'organisation.

# Les Chartes 2/2

Il existe plusieurs types de chartes:

- ✓ **Les chartes d'établissement** spécifient ce que l'on peut faire (et surtout ne pas faire) lors de l'utilisation des ressources informatiques et des réseaux de l'établissement;
- ✓ **Les chartes de services** décrivent les règles à respecter pour utiliser un service d'internet (forum, réseau social, chat, etc.). L'utilisateur est implicitement soumis à sa charte d'utilisation (même s'il ne l'a pas signée);
- ✓ **Les chartes de confidentialité** précisent la façon dont les informations (coordonnées personnelles, correspondances, documents, géolocalisation, etc.) pourraient être utilisées par ce service.

# La Netiquette 1/2

**Déf:** Il existe une charte définissant les règles de conduite et de politesse à respecter quand on utilise les services d'Internet. C'est la **Netiquette** (l'étiquette des réseaux).

Voici quelques règles de bonne conduite concernant l'usage du courriel électronique:

- ✓ Chaque courriel devrait avoir un sujet dans l'en-tête qui reflète le contenu du message;
- ✓ Si une information est à transmettre à plusieurs personnes qui ne se connaissent pas, il est préférable de placer leurs adresses en copie cachée (Bcc ou Cci).

Il faut apprendre à reconnaître les canulars (hoax) et à ne pas les propager.

*Un **canular informatique** ou hoax est un courriel demandant de relayer une rumeur à tous ses contacts.*

# La Netiquette 2/2

- ✓ Que doit-on faire quand on reçoit un courriel à diffuser?

Surtout, ne pas le diffuser sans réfléchir. Si chaque internaute diffuse le message à son carnet d'adresses, le nombre de messages envoyés augmentera de façon exponentielle.

A force de diffuser de fausses rumeurs, on risque de passer à côté d'une information importante.

- ✓ Si ce courriel semble plausible, s'assurer que ce n'est pas un canular avant de le diffuser: pour cela, consulter l'un des sites spécialisés qui les recense (ex: <http://www.hoaxbuster.com/>).



**hoaxbuster**

PREMIÈRE RESSOURCE FRANCOPHONE SUR LES CANULARS DU WEB



# L'Accessibilité 1/

**Déf: L'accessibilité numérique** est le fait que les contenus numériques sont accessibles à tous.

La question de l'accessibilité concerne tous les individus, et en particulier :

- ✓ les personnes en situation de handicap (handicap visuel, moteur, cognitif, etc.) ;
- ✓ les novices dans l'utilisation des nouvelles technologies du numérique ;
- ✓ les personnes utilisant une connexion bas débit ou un terminal mobile.

# L'Accessibilité 2/

Quelques exemples:

- ✓ Une personne aveugle, par exemple, consulte un site grâce à du matériel qui lui restitue la page sous forme audio ou en braille. Pour les images ou les graphiques, ce système va transmettre un contenu alternatif décrivant la photo ou le schéma en question. Si ce contenu n'est pas présent, l'internaute non voyant n'aura pas accès à l'information;
- ✓ La situation est sensiblement la même pour une personne sourde qui regarde une vidéo sans sous-titre et sans aucune transcription textuelle alternative;
- ✓ Un senior aura besoin, lui, de pouvoir agrandir les caractères du texte de la page sans pour autant que toutes les phrases ne se chevauchent;
- ✓ Quant aux internautes handicapés moteur ne pouvant pas manipuler la souris, ils doivent avoir la possibilité de naviguer uniquement à l'aide du clavier.

# Questions 1/2

- ✓ *Comment appelle-t-on un règlement intérieur définissant les règles d'utilisation des ressources numériques?*
  - *La Netiquette.*
  - *La charte d'établissement.*
  - *Les règles d'accessibilité.*
  - *Le hoax.*
  
- ✓ *Un internaute reçoit un courriel l'informant qu'un virus est en train de se propager et lui proposant un utilitaire pour vérifier s'il n'a été pas infecté. Comment doit-il réagir?*
  - *Il doit immédiatement envoyer un courriel à tous ses contacts pour les prévenir.*
  - *Il doit lancer l'utilitaire pour vérifier s'il a été infecté.*
  - *Il doit vérifier que ce n'est pas un canular avant de le diffuser éventuellement à ses contacts.*
  - *Il doit désinstaller son client de messagerie pour désactiver le virus..*

# Questions 2/2

- ✓ *Qu'est ce que l'accessibilité numérique?*
  - *C'est le fait que l'on soit dans une zone couverte par le Wi-Fi.*
  - *C'est le fait que les contenus numériques soient consultables par tous, y compris par les personnes en situation de handicap.*
  - *C'est le fait que tous les contenus en ligne soient accessibles sans authentification.*
  - *C'est le fait que les documents soient diffusés dans un format ouvert.*

# Réponses 1/2

- ✓ *Comment appelle-t-on un règlement intérieur définissant les règles d'utilisation des ressources numériques?*
  - *La Netiquette.*
  - *La charte d'établissement.*
  - *Les règles d'accessibilité.*
  - *Le hoax.*
  
- ✓ *Un internaute reçoit un courriel l'informant qu'un virus est en train de se propager et lui proposant un utilitaire pour vérifier s'il n'a été pas infecté. Comment doit-il réagir?*
  - *Il doit immédiatement envoyer un courriel à tous ses contacts pour les prévenir.*
  - *Il doit lancer l'utilitaire pour vérifier s'il a été infecté.*
  - *Il doit vérifier que ce n'est pas un canular avant de le diffuser éventuellement à ses contacts.*
  - *Il doit désinstaller son client de messagerie pour désactiver le virus..*

# Réponses 2/2

- ✓ *Qu'est ce que l'accessibilité numérique?*
  - *C'est le fait que l'on soit dans une zone couverte par le Wi-Fi.*
  - *C'est le fait que les contenus numériques soient consultables par tous, y compris par les personnes en situation de handicap.*
  - *C'est le fait que tous les contenus en ligne soient accessibles sans authentification.*
  - *C'est le fait que les documents soient diffusés dans un format ouvert.*

# Résumé (Manip)

- ✓ *Charte d'utilisation de la salle informatique:*

*Retrouvez la charte d'utilisation des ressources accessibles avec ce compte.*

*Si vous ne l'avez jamais lue, c'est le moment !*

- ✓ *Stop, la rumeur ne passera pas par moi !*

*Avez-vous déjà reçu un canular électronique ? Lequel ?*

- ✓ *Vos documents sont-ils accessibles ?*

*Reprenez le dernier document que vous avez réalisé et vérifiez que toutes les conditions sont réunies pour qu'il puisse être lu par un logiciel de synthèse vocale.*